

## Avortement. Les députés ouvrent la voie à un allongement du délai légal de l'IVG à 14 semaines

La commission sociale de l'Assemblée Nationale a donné un premier feu vert mercredi 30 septembre à une proposition de loi visant à allonger de 12 à 14 semaines de grossesse le délai légal pour recourir à l'avortement, malgré des protestations à droite.

Porté par la députée du groupe EDS et ex-LREM Albane Gaillot, **le texte est attendu dans l'hémicycle le 8 octobre** dans le cadre d'une « niche » réservée à son groupe politique. Il a obtenu le soutien de la majorité.

En commission des Affaires sociales, Albane Gaillot a expliqué vouloir « **améliorer et approfondir l'esprit de la loi Veil** » de 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

Outre l'allongement du délai légal d'accès à l'IVG à 14 semaines de grossesse (16 semaines d'aménorrhée), les députés ont soutenu la suppression de la « **clause de conscience** » spécifique à l'IVG, même si les médecins et les sages-femmes auront toujours la liberté de pratiquer l'IVG ou pas.

« **Un médecin ou une sage-femme qui refuse de pratiquer une interruption volontaire de grossesse doit informer, sans délai, l'intéressée de son refus et lui communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention** », précise la proposition de loi, telle qu'amendée par la majorité.

À droite, Thibault Bazin (LR) s'est opposé à l'ensemble du texte en invoquant des « **questions bioéthiques pour le fœtus et la femme** », et les « **risques sanitaires supplémentaires des avortements tardifs** ».

Au RN, Sébastien Chenu a plaidé pour s'en tenir à la « **borne actuelle** » de 12 semaines : le « **cadre doit demeurer solide et pas élastique. Allonger le délai à 14 semaines est un débat sans fin** », a-t-il estimé, tout en soulignant son « **attachement au droit** » à l'IVG.

## 232 000 IVG en France en 2019

Le taux de recours à l'avortement a augmenté en 2019, avec plus de 232 000 IVG pratiquées en France, atteignant son plus haut niveau constaté depuis trente ans, selon une étude officielle.

Sur un tout autre sujet, la majorité a voté en la réécrivant la proposition de loi de Guillaume Chiche (EDS) sur le « **congé de parenté** ». Les LREM ont repris les annonces du président de la République sur l'allongement du congé paternité de 11 à 25 jours consécutifs, et la fixation d'une part obligatoire de 7 jours.